

CAPITALISATION D'EXPÉRIENCES

LA MARCHÉ DU SYNAMAB DU MARAÎCHAGE CONVENTIONNEL VERS LE MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE

*Renforcement des capacités des travailleuses et travailleurs
maraîchers affiliés au syndicat national des maraîchers
du Bénin*

Contexte et enjeux	p. 2
Objectifs et réalisations majeures du projet	p. 3
Difficultés rencontrées et solution proposées	p. 5
Bonnes pratiques	p. 7
Contribution aux ODD et à la R204 de l'OIT	p. 7

Le Projet « Renforcement des capacités des travailleuses et travailleurs maraîchers affiliés au syndicat national des maraîchers du Bénin » est une initiative de la Confédération des syndicats autonomes du Bénin (CSA-Bénin), appuyée par l'Institut Belleville.

L'objectif de ce projet est de renforcer les capacités de gestion et productives des membres du syndicat et, ce faisant, de favoriser la production de légumes sains et de qualité par les maraîchères et les maraîchers, ainsi que l'accès à ces produits par la population.

Officiellement lancé le 10 avril 2024, le projet s'est focalisé sur les formations syndicales et techniques qui ont amélioré le niveau de prise de conscience, de connaissance et d'engagement des membres. Les fonds mis à disposition par le projet ont permis de réaliser une ambition de longue date qui semblait ne jamais pouvoir se réaliser : l'acquisition d'une terre neutre et propice à la culture bio à Oussa, dans la commune de Kpomassè. Bien que n'ayant été mis en œuvre que sur une courte période, le projet a permis aux maraîchères et maraîchers de pouvoir vendre à plein temps avec une rentabilité supérieure et de réduire sensiblement les maladies liées au maraîchage conventionnel. Par ailleurs, il leur apporte la satisfaction de nourrir sainement la population et de participer à la préservation de l'environnement.

CONTEXTE ET ENJEUX

Le maraîchage au Bénin est une activité rentable. Sous sa forme conventionnelle, elle présente cependant de nombreux dangers tant pour les êtres humains que pour l'environnement. Les pesticides et engrais chimiques laissent des résidus toxiques sur les légumes, augmentant les risques de maladie, de troubles hormonaux et neurologiques pour les consommateurs tandis que les agriculteurs exposés à ces produits chimiques sont également plus susceptibles de développer ces maladies. L'empreinte chimique sur l'environnement est tout aussi nocive que durable. Le constat de malaises divers a été fait chez les maraîchères et maraîchers affiliés au Synamab. Une étude conduite par le professeur biologiste Benjamin Fayomi en 2010 sur cette frange de travailleuses et travailleurs a révélé leur niveau d'intoxication. Après quelques années de réflexion il s'est alors avéré nécessaire d'engager un changement profond de mode de production à l'avantage des producteurs, des consommateurs et de l'environnement. L'installation des activités maraîchères sur une terre neutre de nature à accueillir la culture bio s'est imposée comme nécessité primordiale. De même, l'utilisation d'intrants conformes au maraîchage bio est devenue incontournable pour raison tant sanitaire qu'économique.

Par ailleurs, dans l'esprit de la Recommandation 204 (2015) de l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, la CSA-Bénin a œuvré pour une organisation professionnelle plus structurée

des maraîchères et maraîchers qui leur paverait la route hors de l'économie informelle. Cet effort s'inscrit aussi dans la dynamique des Objectifs de développement durable (ODD), dans le sens notamment d'améliorer leur sécurité et leurs conditions de travail, d'augmenter leurs revenus, et de leur ouvrir l'accès à des financements tout en veillant à la protection de l'environnement. C'est dans ce contexte et face à ces différents enjeux que la CSA-Bénin a recherché l'appui de l'Institut Belleville pour la mise en œuvre du projet de renforcement des capacités des travailleuses et travailleurs maraîchers affiliés au syndicat national des maraîchers du Bénin.

OBJECTIFS ET RÉALISATIONS MAJEURES DU PROJET

Objectifs et dispositif opérationnel

Dans l'optique globale de la promotion du travail décent, l'objectif général du projet consiste à renforcer les capacités de gestion et productives des membres du syndicat et à favoriser la production de produits sains et de qualité par les maraîchères et maraîchers, ainsi que l'accès à ces produits par la population.

Il se décline en deux objectifs spécifiques selon lesquels :

- les maraîchères et maraîchers affiliés à la CSA Bénin produisent désormais en quantité des produits bio, notamment en utilisant des produits moins nocifs pour leur santé ;
- les maraîchères et maraîchers affiliés à la CSA Bénin voient leurs capacités renforcées en matière de conservation des produits et de gestion de leurs revenus.

Le projet a planifié des activités pour lui permettre d'atteindre ces objectifs, notamment :

En lien avec l'objectif spécifique 1

- Former les maraîchères et maraîchers sur le fonctionnement des syndicats des travailleurs de l'économie informelle ;
- former les maraîchères et maraîchers sur le respect des règles en matière de santé et de sécurité liées à l'exercice de leur métier et aux conséquences des produits nocifs qu'ils/elles utilisent ;
- former les maraîchères et maraîchers sur le marketing de base en leur apprenant des méthodes simples de vente de leurs produits ;
- acquérir des plants ;
- acquérir des domaines pour les travaux de culture et tout le matériel nécessaire.

En lien avec l'objectif spécifique 2

- Former les maraîchères et maraîchers sur les techniques de gestion de leurs revenus ;
- former les maraîchères et maraîchers sur les techniques de conservation des produits ;
- sensibiliser les maraîchères et maraîchers et toute la chaîne de distribution sur la nécessité d'adhérer à un système de protection sociale dédié aux travailleurs et travailleuses de l'économie informelle.

Réalisations majeures du projet

Des dates clés marquent des bornes dans la vie du projet et font ressortir la vivacité et l'efficacité de sa mise en œuvre. Entre la signature de la convention avec la CSA-Bénin le 31 août 2023 et le lancement officiel du projet le 10 avril 2024, de nombreuses avancées déterminantes ont été réalisées. À titre d'exemple, le 1^{er} mars 2024 s'est tenue la première session du Comité national de pilotage et de suivi. Cette rencontre a donné lieu à l'étude et à la validation de la feuille de route de l'année 2024 qui prévoyait quatre sessions de formation sur des sujets divers ainsi que la recherche, l'acquisition et le démarrage de l'exploitation du domaine de la CSA-Bénin à consacrer au maraîchage bio.

Renforcement de capacités des membres

Le tableau chronologique témoin des activités du projet présente deux journées de formation d'une trentaine de maraîchères et maraîchers sur des thématiques relevant de la vie et de l'activité syndicales comme de la pratique du métier de maraîcher/maraîchère. Les rapports d'activités relatifs à ces sessions de formation présentent les modules de formation, les réactions des participants et l'intérêt de ces formations.

Première phase	
10 avril 2024	Cérémonie de lancement officiel du projet. Formation sur le fonctionnement des syndicats travailleurs et travailleuses de l'économie informelle, la gestion des cotisations syndicales, et le marketing de base.
Deuxième phase	
21 juin 2024	Formation sur le fonctionnement des syndicats des travailleurs et travailleuses de l'économie informelle, la législation en matière de santé et de sécurité au travail, et les risques liés aux produits pesticides utilisés dans le maraîchage.

Des sessions de formation ont porté sur d'autres sujets tels que : la prise de conscience de certains dangers et méfaits du maraîchage conventionnel, le savoir et le savoir-faire sur les techniques culturales bio, les techniques de conservation des produits, les techniques de gestion de revenus ainsi que le savoir et le savoir-faire sur la préservation de l'environnement.

Acquisition préparation et exploitation du périmètre maraîcher

À la suite de la signature de la convention entre l'Institut Belleville et la CSA-Bénin en août 2023, la mise en place du financement, des instances de gestion du projet et de son programme d'activités ont couru jusqu'en début janvier 2024. À partir de ce moment la localisation et l'acquisition du domaine à Kpomassè ont été engagées et sont devenues

réalité en février 2024. Des travaux de préparation de la terre (désherbage et dessouchage) ont conduit à l'installation sur le site et à son équipement initial au mois d'avril 2024. Le site de Oussa dans la commune de Kpomassè est productif depuis juillet 2024.

Amélioration des conditions de vie et de la production des maraîchères et maraîchers

De l'avis général des maraîchères et maraîchers, la transition à la culture bio présente des avantages tangibles à plusieurs égards, notamment sur les plans sanitaire, économique et environnemental. En effet, les irritations oculaires, les maux de tête atroces et les démangeaisons cutanées fréquents en contexte de maraîchage conventionnel ont disparu. Les maraîchères et maraîchers ont constaté que les produits bios se conservent sur une plus longue durée, réduisant sensiblement le taux de légumes avariés. La meilleure conservation des produits conjuguée avec la valeur supérieure des produits bio à la vente se traduit directement en augmentation de revenus de producteurs et productrices. Le marché des consommateurs s'accroît continuellement et pose déjà le problème d'optimisation de la production bio. À l'inverse des périmètres maraîchers conventionnels, la culture bio apporte la garantie de protection de la terre et de la perspective d'une utilisation respectueuse de l'environnement sur le long terme.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ET SOLUTION PROPOSÉES

La question du foncier

L'installation sur le domaine de Kpomassè a confirmé les avantages du maraîchage bio et en même temps mis en vue une limite du dispositif. Les maraîchères et maraîchers sont déjà à l'étroit sur le périmètre d'un demi-hectare acquis grâce au projet avec l'Institut Belleville. Une extension serait souhaitable mais demeure peu aisée à cause du coût élevé du foncier. L'installation et l'équipement de cette parcelle initiale représentent un investissement de base qui serait rentabilisé par l'installation d'un domaine attenant. Une réponse à ce problème réside dans la recherche de financement pour l'agrandissement de ce premier site. Il pourra ainsi servir de centre tant de production que de développement professionnel des adhérentes et adhérents.

La question des semences certifiées bio

Les maraîchères et maraîchers peuvent produire leurs propres semences pour certaines spéculations. Dans ces cas ils garantissent la qualité bio des produits sur toute la ligne. Pour certains légumes comme la carotte, la laitue et le chou, la production locale de semences n'est pas encore possible, ce qui oblige à recourir aux semences sur le marché dont il est difficile de déterminer avec certitude si elles sont bios. La disponibilité effec-



tive de semences bio représente à ce jour le maillon faible de la chaîne de culture bio pour certains légumes.

Dans l'attente de pouvoir produire leurs propres semences, une solution intermédiaire serait d'intégrer les réseaux de production bio où l'information et les contacts commerciaux pour s'approvisionner pourraient être disponibles. La même solution pourrait s'appliquer à un autre problème, celui des produits phytosanitaires

La question des produits phytosanitaires bio

L'industrie bio n'est pas aussi répandue que celle conventionnelle. L'accès aux intrants et technologies bios constitue ainsi pour les maraîchères et maraîchers un défi de taille. Les produits phytosanitaires bios sont peu ou pas disponibles et ceux qu'on retrouve sur le marché sont d'un coût élevé. Les maraîchères et maraîchers sont ainsi réduits dans la plupart des cas à des solutions de fortune.

La question de la formation des maraîchères et maraîchers

L'activité de maraîchage utilise une main-d'œuvre intensive. Sa spécificité requiert un minimum de formation pour s'y engager. Même pour ceux qui ont une longue pratique, le besoin de recyclage s'exprime en continu parce que le développement de l'économie verte induit des besoins technologiques pour lesquels il faut actualiser les connaissances et la pratique au jour le jour.

En réponse à cette situation, la création d'un champ-école sur le site de Oussa est une opportunité de choix qui permettrait de former les nouveaux adhérents et adhérentes, recycler les anciens et développer de nouvelles spéculations et technologies.

Selon une maraîchère membre du Synamab, «*le maraîchage biologique apporte aux maraîchers au quotidien la fierté d'être maraîcher, la capacité de vendre à plein temps, la bonne rentabilité favorisant l'éducation des enfants, la réduction des maladies au sein des foyers maraîchers ce qui entraîne la bonne santé de la famille maraîchère, la satis-*

faction de nourrir sainement la population ainsi que la satisfaction de participer à la préservation de l'environnement. »

BONNES PRATIQUES

La marche vers un bio intégral est un apprentissage continu. Les formations offertes dans le cadre du projet ont amélioré les connaissances et la pratique, pas seulement en matière syndicale et dans la culture agricole mais aussi dans la gestion, y compris l'écoulement des produits comme l'a justement relevé à titre d'exemple, une responsable du Synamab.

Former au marketing de base pour la dynamisation des ventes

La formation sur le marketing de base nous a permis d'améliorer la vente de nos produits. Avant, lorsqu'on produisait, on attendait que les clients viennent sur le site. Après la formation on a compris qu'il faut aller à la recherche et à la rencontre des clients et les fidéliser.

Système 1 : En premier lieu nous faisons la recherche des clients puis nous produisons la spéculation selon la demande exprimée.

Système 2 : Nous repérons les vendeurs des produits dont nous disposons, négocions avec eux, puis les livrons à la maturité des produits. La livraison est gratuite aux clients, ceci pour les fidéliser. Toujours dans le but de les fidéliser nous faisons parfois une petite réduction de prix et lorsque la spéculation est rare sur le marché, ils savent qu'avec nous ils sont privilégiés.

CONTRIBUTION

Aux Objectifs de développement durable (ODD)

- 2.1.** Faire en sorte que chacun ait accès à une alimentation saine, nutritive et suffisante.
- 2.3.** Augmenter les revenus des petits producteurs alimentaires.
- 2.4.** Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui contribuent à la préservation des écosystèmes, et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.
- 4.4.** Augmenter le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.

8.3. Favoriser des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation.

8.4. Améliorer progressivement l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement.

8.8. Promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs.

10.3. Favoriser l'autonomisation des personnes et leur intégration sociale, économique et politique.

12.8. Faire en sorte que les personnes aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.

À la recommandation n°204 de l'OIT sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle

7.f. Veiller à la réalisation du travail décent pour tous par le respect des principes et droits fondamentaux au travail.

7.j. Prendre en compte la préservation et le développement, lors de la transition vers l'économie formelle, du potentiel entrepreneurial, de la créativité, du dynamisme, des compétences et des capacités des travailleurs et des unités économiques de l'économie informelle.

13. Reconnaître l'importance de préserver les possibilités de sécuriser le revenu des travailleurs et des unités économiques dans la transition vers l'économie formelle, en leur donnant les moyens de formaliser l'accès à la terre.

17.a. Remédier aux conditions de travail dangereuses et insalubres.

17.b. Promouvoir la protection de la sécurité et de la santé au travail et l'étendre aux travailleurs de l'économie informelle.

25.f. Améliorer l'accès à la sécurité sociale.

31. S'assurer que les personnes opérant dans l'économie informelle jouissent de la liberté d'association et du droit de négociation collective, y compris le droit de s'affilier aux organisations, fédérations et confédérations de leur choix.

33. Étendre aux travailleurs et aux unités économiques de l'économie informelle la possibilité de s'affilier et d'accéder aux services des organisations de travailleurs.